



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 6 de l'ordre du jour

**Questions relatives au Réseau de Santiago, établi
dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie
relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences
des changements climatiques**

**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-septième session**

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 16 de l'ordre du jour

**Questions relatives au Réseau de Santiago, établi au
titre du Mécanisme international de Varsovie relatif
aux pertes et préjudices liés aux incidences
des changements climatiques**

**Questions relatives au Réseau de Santiago, établi
dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie
relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences
des changements climatiques**

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont poursuivi leur examen de ces questions, mais n'ont pas été en mesure de l'achever.
2. Ils sont convenus de recommander à l'organe ou aux organes compétents¹ d'examiner ces questions à leur(s) session(s) de novembre 2022 en tenant compte de la note informelle disponible sur le site Web de la Convention².

¹ Dans l'attente des résultats des consultations organisées par la présidence sur la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Rien, dans le document, ne préjuge des vues des Parties ni des résultats de l'examen des questions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

² <https://unfccc.int/documents/621654>.

